



Procès-verbal No 15

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 29 juin 2020 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis no 28/2020:
Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025
Rapport de la Commission ad hoc
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
7. Préavis no 29/2020:
Demande d'un credit extrabudgétaire de CHF 846'000.- TTC relatif à la légalisation de la zone "S" au Chemin de la Forêt
Rapport de la Commission ad hoc
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
8. Préavis no 30/2020:
Comptes 2019
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
9. Nomination du Bureau:
 - a. Election du Président / de la Présidente
 - b. Election des deux Vices-Président.es
 - c. Election des Scrutateurs.trices
 - d. Election de la Commission de Gestion
10. Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15. Souhaite la bienvenue aux Conseillers.ères et aux Municipaux.ales. Remercie la Commune de Genolier de mettre sa salle Le Gossan à disposition du Conseil Communal afin de lui permettre de se réunir en respectant les règles de distance sociale édictées par l'OFSP.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>38 membres sont présents.</p> <p>Excusé.e.s : M. Christian Aeschlimann, M. Angelo Boscardin, M. Fred-Henri Bovet, Mme Claire-Lise Derbigny, M. Henri Lequint, M. Laurent Schweizer</p> <p>Absent : M. Marc Prélaz</p>
N. Vez Raymond	Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.
N. Vez Raymond	<p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.</p> <p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019</p> <p>Aucun commentaire n'étant fait sur le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019, celui-ci est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.</p>
N. Vez Raymond	<p>3) Communications du bureau</p> <p>Informe le Conseil que la séance initialement prévue le lundi 2 novembre a été avancée au mercredi 28 octobre afin de respecter le délai au 30 octobre pour transmettre l'arrêté d'imposition à la Préfecture. La séance du lundi 14 décembre est maintenue.</p> <p>Rappelle les dates des prochaines votations fédérales les 27 septembre et 29 novembre 2020.</p> <p>Fait part au Conseil des naissances de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emma Groubel, née le 16 janvier 2020, fille de Mme Marlène Schüpbach et M. Fidèle Groubel, • Juliette Kirsch, née le 27 mars 2020, fille de Mme Malivia Rossier et M. Marius Kirsch



	<p>Fait également part des décès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Suzanne Sippel, le 27 décembre 2019, à l'âge de 90 ans, • Mme Angèle Lecoultré, le 28 février 2020, à l'âge de 99 ans, • M. Max Müller, le 22 avril 2020, à l'âge de 93 ans, • M. Edouard de Perrot, le 10 mai 2020, à l'âge de 86 ans, • Mme Denise Rudaz, le 17 mai 2020, à l'âge de 87 ans. <p>Le Conseil se lève et observe une minute de silence.</p> <p><u>Résolution de Soutien « contre le boulet des charges cantonales »</u> : renseigne le Conseil sur la suite donnée à la Résolution qu'il avait approuvée le 26 juin 2019.</p> <p>Peu de choses se sont passées depuis le mois de décembre. Des Assises ont eu lieu à Rolle le 23 janvier auxquelles plus d'un tiers des communes du canton ont participé. Le débat porte sur le soutien au mouvement et les négociations entre les deux associations faitières, l'UCV et l'AdCV, et le canton pour la reprise totale ou partielle de la facture sociale par celui-ci, si possible à partir de 2022.</p> <p>La Présidente tiendra le Conseil informé des suites de ce dossier lors de sa prochaine séance.</p>
<p>A.-L. Bally</p> <p>A. Blumenstein</p> <p>C. Grosjean</p>	<p>4) Communications de la Municipalité</p> <p>Informe le conseil que les travaux relatifs au <u>remplacement du collecteur d'eaux claires</u> de la route de la Bellangère à la route de la Scie en passant par les Epinettes (Préavis 24/2019 accepté par le Conseil le 26 juin 2019) ont été terminés au mois de mars. Le coût final est inférieur de plus de CHF 19'000 à ce qui était prévu.</p> <p>Informe également le Conseil que la Municipalité étudie actuellement l'éventuelle pose d'une conduite d'eau sous pression comme <u>liaison de secours</u> entre les communes de Givrins et Genolier. Si cela devait aboutir, un Préavis sera soumis au Conseil cet automne.</p> <p>A le regret d'informer le Conseil que <u>la Société de Tir Givrins Trélex</u> cessera ses activités fin 2020, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de membres, • Obligation d'installer des bacs récupérateurs de balles d'ici fin 2020, • Nécessité de changer les cibles polytronic qui sont hors d'usage. <p><u>La Fête du 1^{er} août</u> sera en principe maintenue mais cela dépendra de l'évolution de la crise sanitaire du Covid 19. Elle ne sera toutefois possible que sur inscription nominative (<i>note : la Fête a finalement dû être annulée</i>).</p> <p><u>La tournée des alpages</u> de fin de législature est quant à elle prévue le samedi 12 septembre si les conditions le permettent.</p> <p><u>L'éclairage public</u> sera supprimé pendant les heures creuses, soit entre 1 heure du matin (environ 20 mn après l'arrivée du dernier train) et 5 heures 30 (environ 20 minutes avant l'arrivée du premier train), afin de diminuer la pollution lumineuse. Outre les motifs environnementaux (protection de la biodiversité, etc.), cette décision permet de faire des économies d'électricité et de prolonger la durée de vie des ampoules.</p>



<p>S. Adams</p>	<p><u>Projet d'extension du CAD</u> : la HES-SO Valais a pu couvrir les phases suivantes pendant le confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire complet des installations existantes et des propriétaires intéressés, • Analyse des points de vue des propriétaires non intéressés, • Discussions avec le Président de CAD Givrins SA (M. Philippe Zuberbühler) et des exploitants de chauffages à distance, • Entretien avec le canton pour d'éventuels subsides. <p>Ces premières étapes devraient permettre de dégager les possibilités techniques existantes et leurs coûts. Tout cela sera présenté à l'occasion d'un atelier de co-création qui aura lieu le 15 septembre et auquel pourront participer les propriétaires, les membres du conseil d'administration de CAD Givrins SA, les conseillers.ères communaux.ales qui le souhaitent, etc. Un deuxième atelier de co-création aura lieu le 15 octobre en présence notamment d'investisseurs potentiels et de sociétés qui seront invités en fonction des solutions retenues lors du premier atelier.</p> <p><u>Plan d'Affectation Communal (PAC)</u> :</p> <p>Un rapport a été établi par le bureau d'ingénieurs Holinger sur l'identification, la description et la mitigation des dangers naturels. Les risques sont faibles : petit risque d'inondation vers le ruisseau Trembley et petit risque de glissement de terrain sur la côte du Vallon (maisons entre la route de la Scie et les Marettes). Ce rapport sera soumis le 6 juillet au DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement, anciennement SDT), en même temps que le plan des limites de construction, pour examen préalable.</p> <p>En parallèle, la Municipalité a intégré les remarques de la Commission d'Urbanisme en 2016 dans le Règlement de l'Aménagement du Territoire.</p> <p>Un Préavis sur le PAC sera soumis au Conseil en temps utile. Le timing est toutefois incertain, le DGTL ayant entre 3 et 6 mois pour répondre.</p> <p>P. Zuberbühler</p> <p>Informe le Conseil que la Municipalité a décidé qu'elle continuerait à fonctionner avec 7 membres lors de la prochaine législature et que le nombre de conseillers.ères communaux.ales restera également inchangé avec 45 membres.</p> <p><u>Projet Gare</u> : le dossier sera mis à l'enquête début juillet. <i>[Un petit film montrant une simulation du projet final est projeté afin que les conseillers.ères puissent se faire une meilleure idée du projet.]</i></p>
<p>S. Breitenmoser</p>	<p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p> <p><u>AISGE</u> : Sept préavis ont été soumis au CI qui s'est réuni le 10 juin. Les comptes, se soldant avec des coûts inférieurs au budget, ont été acceptés. Par ailleurs, la décision d'équiper 11 classes avec un système interactif a été prise. Enfin, un crédit de CHF 743'000,- a été voté pour la transformation et l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE dans le bâtiment de l'Oujon à Genolier.</p> <p>S'agissant du nouveau collège du Bix à Le Muids, la procédure de recours au Tribunal cantonal est toujours en cours.</p>



S. Adams	Sur ce dernier point, précise que la lenteur de la procédure a des impacts sur les classes qui sont insuffisantes pour accueillir les élèves. La commune de St-Cergue a voté un crédit pour équiper deux classes afin de pouvoir accueillir des élèves d'Arzier mais cela ne suffit pas. Il faudra peut-être envisager d'équiper les collèges de porta cabines, ce qui coûtera une fortune. La situation est très préoccupante.
R. Fahrni	<u>CAD SA</u> : demande s'il y a des questions sur le rapport annuel 2018-2019 que les conseillers.ères ont reçu. Tel n'est pas le cas.
6) Préavis no 28/2020: Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025	
S. Adams	<p>Rappelle les grands principes de fonctionnement du DISREN. Cet outil permet de lever des fonds et des subsides cantonaux et/ou fédéraux et d'avoir du personnel à disposition pour des projets d'intérêt régional. Après 5 ans d'existence, le bilan du DISREN est positif. Il n'est pas encore à maturité mais il fonctionne et permet de réaliser des projets qui seraient extrêmement difficiles à concrétiser autrement. Ce dispositif coûte au maximum un point d'impôt par année à la Commune. Le Préavis est relativement complet et explicite et M. Adams invite les conseillers.ères à s'y référer.</p> <p>Précise que la constitution du cercle porteur A, telle que définie en bas de page 3 du Préavis, a entretemps été modifiée et qu'une association de communes ou la Région de Nyon ne pourront pas former le cercle porteur. Il a en effet été décidé que seules les communes membres du DISREN sur lesquelles un projet est prévu pouvaient former ce cercle, à l'exclusion d'associations.</p> <p>Afin de ne pas devoir faire approuver un nouveau préavis modifié sur ce point par le Conseil Intercommunal de la Région de Nyon et retarder la procédure, la Préfecture a recommandé que le Préavis soit présenté aux organes délibérants des communes dans sa forme actuelle en précisant et expliquant la modification susmentionnée en cours de séance. Cela est acceptable dans la mesure où le Conseil Communal se prononce sur les conclusions du Préavis et non sur le corps de celui-ci.</p> <p>Pour la bonne forme, un préavis modifié sera toutefois adopté par Région de Nyon au mois de septembre et la modification sera précisée dans un règlement.</p> <p>Lit les conclusions du Préavis.</p>
N. Vez Raymond	Remercie M. Adams et passe la parole aux rapporteurs des Commissions.
R. Derbigny	Présente le rapport de la Commission de Gestion qui est favorable à la reconduction du DISREN et demande au Conseil Communal d'approuver le Préavis 28/2020.
P. Monney	Présente le rapport de la Commission ad hoc qui est également convaincue de la nécessité pour la Commune de poursuivre sa participation solidaire au développement de la région et qui demande donc au Conseil Communal d'approuver ce Préavis.
VOTE : il est ensuite procédé au vote sur le Préavis 28/2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et une abstention.	
P. Zuberbühler	Remercie le Conseil pour son vote favorable et son soutien au DISREN.



<p>A.-L. Bally</p> <p>R. Guilloud</p> <p>C. Nardone</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>F. di Pierro</p> <p>A.-L. Bally</p> <p>A.-L. Bally</p>	<p>7) Préavis no 29/2020: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 846'000.- TTC relatif à la légalisation de la zone "S" au Chemin de la Forêt</p> <p>Présente le Préavis 29/2020.</p> <p>Pour rappel, les nouveaux captages ont été réalisés en 2011. Les démarches pour la légalisation des zones S ont débuté en octobre 2013. A noter que les anciens captages n'avaient jamais été légalisés. Ce dossier est donc aussi l'occasion de remettre les choses à jour. En juillet 2014, le Conseil d'Etat approuvait les modifications de la nouvelle carte des zones de protection. En juillet 2017, la Commune recevait une réponse négative de la DGE à sa demande de réduire la zone où se trouvent des habitations au chemin de la Forêt. En février 2019, la DGE informait la Commune que le dossier concernant les captages au chemin de la Bellangère était approuvé. La DGE indiquait dans son courrier que « les travaux d'assainissement du réseau d'évacuation des eaux doivent être envisagés par la Commune sans délai ». La Commune a donc fait procéder aux études nécessaires pour évaluer les travaux et chiffrer le coût de cette mise en conformité et soumet aujourd'hui le Préavis 29/2020 au Conseil Communal.</p> <p>Lit les conclusions du Préavis.</p> <p>Présente le rapport de la Commission ad hoc qui conclut à l'approbation du Préavis.</p> <p>Présente le rapport de la Commission de Gestion qui conclut également à l'approbation du Préavis.</p> <p>Remercie les intervenants et ouvre la discussion.</p> <p>C'est par hasard que les forages ont été faits au chemin de la Forêt et que s'ils avaient été faits au-dessus, on aurait certainement aussi trouvé de l'eau et on ne parlerait pas de ces captages aujourd'hui...</p> <p>Par rapport au Préavis, souhaiterait savoir comment la répartition des CHF 78'000,- sera faite ?</p> <p>Les coûts seront fonction des travaux qui devront être effectués sur chaque parcelle. Ces frais seront pris en charge à raison de 85% par la Commune et 15% par les propriétaires.</p> <p>VOTE : il est ensuite procédé au vote sur le Préavis 28/2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents sauf un refus.</p> <p>Tient à remercier le Conseil Communal pour son vote sur ce dossier de longue haleine. Les propriétaires des parcelles concernées seront invités à une séance d'information lors de laquelle les implications concrètes, le déroulement des travaux ainsi que le suivi et l'entretien des conduites sur le moyen et long terme seront présentés.</p>



P. Zuberbühler	<p>8) Préavis no 30/2020: Comptes 2019</p> <p>Fait une présentation sur les comptes et le Préavis.</p> <p>Cette présentation est disponible sur demande pour les conseillers.ères qui le souhaitent.</p> <p>Les bons résultats 2019 sont dus aux revenus des impôts de CHF 6,2 mios qui sont supérieurs de CHF 1,2 mios au budget ainsi qu'aux comptes 2018.</p> <p>La péréquation a toutefois augmenté pour passer de CHF 1'100'537 en 2018 à CHF 1'463'557 en 2019. La facture sociale a également augmenté de près de CHF 900'000, pour passer de CHF 1'351'250 en 2018 à CHF 2'244'091 en 2019.</p> <p>CAD Givrins SA : informe le Conseil que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le solde dû par CAD Givrins SA à la Commune de Givrins au 31 décembre 2019 s'élève à 234'896,-, • le capital de la société au 30 juin s'élève à CHF 244'084,-, • le capital au bilan de la Commune à CHF 300'000. <p>Lit les conclusions du Préavis 30/2020.</p>
C. Nardone	<p>Présente le rapport et les conclusions de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil d'approuver le Préavis.</p> <p>S'agissant de la péréquation, la Commission de Gestion précise que « cette hausse n'est pour l'heure qu'une estimation. En effet, sur la base des indications du Canton, la Municipalité a déjà enregistré une provision de CHF 700'000. Cet argent n'ayant pas encore été décaissé, il a été possible de réduire l'endettement de CHF 800'000. En fonction de l'évolution de la situation en 2020, il est possible que la Municipalité doive emprunter à nouveau pour payer la péréquation et la facture sociale. ».</p> <p>La Commission de Gestion relève par ailleurs que « la marge d'autofinancement se monte à CHF 945'000. Mais comme indiqué ci-dessus, il faut tenir compte d'un décaissement attendu de plus de CHF 729'000. Le solde de CHF 216'000 ne couvre ainsi pas le montant des investissements de CHF 460'000 en 2019. »</p> <p>VOTE : personne ne demandant la parole, il est procédé au vote sur le Préavis 30/2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.</p>
N. Vez Raymond	<p>9) Nomination du Bureau</p> <p>a. Election du Président / de la Présidente</p> <p>b. Election des deux Vices-Président/es</p> <p>c. Election des Scrutateurs/trices</p> <p>d. Election de la Commission de Gestion</p> <p>Demande s'il y a des candidatures à la Présidence du Conseil parmi les conseillers.ères autres que la sienne. Tel n'est pas le cas et le Conseil Communal élit Mme Nathalie Vez Raymond Présidente du Conseil Communal pour une année, à l'unanimité des membres présents.</p>



	<p>Remercie le Conseil pour la confiance témoignée.</p> <p>Le Conseil Communal réélit également les personnes suivantes pour une année, à l'unanimité des membres présents :</p> <p>Vice-Président : M. Angelo Boscardin 2^e Vice-Président : M. Pierre Dillenbourg</p> <p>Scrutateurs : MM. Stève Breitenmoser et Robert Watts Scrutateurs suppléants : MM. Damien Clot et Frédéric Sauser</p> <p>Commission de Gestion : MM. Yann Bechtel, Robert Derbigny, Claude Morel, Cédric Nardone et Markus Stark Membres suppléants : MM Steve Guex et Marc-Olivier Lequint</p> <p>Les personnes réélues ainsi que Mme Aline Monteiro, secrétaire du Conseil, sont chaleureusement applaudies par le Conseil.</p>
	<p>10) Propositions individuelles et divers</p> <p>M.-O. Lequint Demande à la Municipalité comment elle entend gérer le parcage aléatoire ou de longue durée des véhicules vers le cèdre.</p> <p>P. Zuberbühler Le quartier est effectivement sensible et les places de parc sont insuffisantes. Des contrôles seront faits plus sérieusement.</p> <p>S. Guex Demande à la Municipalité s'il y a une raison pour que les cloches ne sonnent plus le samedi à 19 heures.</p> <p>P. Zuberbühler En prend bonne note et fera le nécessaire afin que la tradition soit respectée.</p> <p>S. Breitenmoser Informe le Conseil et la Municipalité qu'il a mis des piquets oranges aux lisières forestières et sur les talus le long des routes afin d'indiquer les orchidées sauvages. A cet égard, il aura prochainement un concept à proposer à la Commune pour différencier la gestion des lisières et des talus de manière ciblée afin de préserver la biodiversité.</p> <p>P. Monney Informe le Conseil et la Municipalité que jeudi de la semaine dernière, autour des 20 heures, une petite vingtaine de jeunes jouaient au football sur le petit terrain.</p> <p>P. Zuberbühler Le concierge est parfaitement informé mais aucun incident n'est à déplorer jusqu'à présent.</p> <p>S. Adams La situation est la même dans la plupart des villages alentours. Les jeunes veulent faire du sport, sortir et se rencontrer, ce qui est aussi compréhensible. Le concierge et la Municipalité veillent au grain afin de contenir d'éventuels débordements.</p> <p>F. Malherbe Vendrell Salue l'initiative de la Municipalité concernant l'éclairage public et demande s'il serait possible d'informer les citoyens et les encourager à faire de même sur leur propriété afin de réduire la pollution lumineuse.</p>



C. Grosjean	Prend note de la demande de Mme Malherbe Vendrell et indique qu'une publication sera faite dans l'Echo des Copons.
N. Vez Raymond	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les conseillers.ères et lève la séance à 21 heures 50.

La Présidente

Nathalie Vez Raymond



La secrétaire

Aline Monteiro Alves